

édito



Au travers de cet éditorial, je voudrais remercier le sénateur du Loiret, Jean-Pierre SUEUR, de nous avoir reçu très longuement, Lionel CARLI et moi-même, à sa permanence orléanaise pour débattre des questions de fond qui préoccupent les architectes.

1 – Un ministère adapté :

Remplacer la Direction Générale du Patrimoine (dont nous dépendons) qui inclut tous les patrimoines, tels que l'architecture, la danse, la musique, etc... par une vraie Direction Générale de l'Architecture, voire un grand ministère dédié à la ville dans sa globalité, à l'aménagement du territoire et au logement.

Cette volonté politique serait un message fort du gouvernement pour le fameux « construire mieux ». Après tout, la création d'un nouveau ministère semble relativement aisée au regard d'autres secteurs.

2 – Le décret surface :

Un très grand nombre d'architectes vit en ayant choisi de se mettre au service des particuliers et réalise des maisons individuelles. Or, les contraintes imposées sont déjà très fortes, que ce soit le seuil du recours obligatoire à l'architecture, ainsi que la concurrence des constructeurs.

Et, malgré l'avis défavorable du Conseil d'Etat et de la demande d'abrogation de Frédéric MITTERAND, le Premier Ministre, François FILLON, a signé le décret modificatif le 7 mai 2012, sans prendre en considération la loi sur l'architecture de 1977.

Sans attendre, le Président du CNOA, Lionel CARLI, a déposé un recours au Conseil d'Etat à l'encontre de ce « décret scélérat », comme il le nomme.

3 – Les rémunérations et les marchés :

Je ne reviendrai pas sur le dumping des honoraires qui tire la qualité architecturale vers le bas, sujet déjà évoqué dans d'autres numéros d'« EDIFICE ».

En revanche, l'Ordre est très fortement mobilisé sur les thèmes suivants :

- La déréglementation dans le logement : les bailleurs sociaux n'ont plus l'obligation d'organiser des consultations dans le cadre des marchés publics. La profession est prête à faire preuve d'innovation avec, en contre-partie, des rémunérations correctes.

- Revisiter les textes des procédures adaptées (MAPA) par une sélection à 2 tours : le premier portant sur les références et moyens, le deuxième sur la négociation des honoraires des candidats retenus.

- Une proposition de loi pour recadrer le recours aux PPP, afin de supprimer la 3^{ème} motivation « avantages et inconvénients », tout en conservant la notion d'« urgence ».

Cela dit, le contrôle des PPP devra être renforcé pour que le montage financier ne prime pas sur la qualité architecturale.

Très à l'écoute, Jean-Pierre SUEUR s'est engagé à rendre compte de notre entrevue auprès du Premier Ministre. De son côté, Lionel CARLI le tiendra informé de l'évolution des entretiens avec Mesdames FILIPPETTI et DUFLLOT.

Frédéric SKARBK,
président du CROA Centre

SOMMAIRE

P2

Actualités
juridiques
Agenda de l'Ordre

P3

Actualités
départementales
Formations
Infos

P4

Jurys de concours
Interventions du
CROA auprès des
maîtres d'ouvrage
Tableau de l'Ordre

Encart

ArchiLecture,
Cathédrale
J. Linard
Maison de
l'architecture